

Ce document fait partie de la 4e édition du Manuel du HCR pour les situations d'urgence et a été généré à partir du système numérique du Manuel pour les situations d'urgences

---

## L'approche communautaire de la protection

### Points clés

- Impliquer tous les acteurs pertinents dans les activités de CBP : institutions locales, organismes d'Etat, organisations de la société civile et communautaires, et personnes relevant de la compétence du HCR, notamment les personnes présentant des besoins spécifiques. Travailler en coordination avec d'autres acteurs nationaux et internationaux et éviter l'excès d'évaluations.
- Identifier les structures communautaires, tirer parti des capacités communautaires existantes ; utiliser le sens du bénévolat des membres de la communauté. Éviter de créer des structures parallèles.
- Chaque communauté qui fait face à des menaces trouve des manières de protéger ses membres. Celles-ci peuvent être efficaces ou pas, mais il est important de les déterminer et de les recenser.
- Ne pas partir du principe que tous les problèmes de protection sont dus au déplacement. Certains, y compris les violences domestiques et la discrimination ethnique et religieuse, sont susceptibles d'exister depuis bien avant l'urgence.
- Ne pas hâter le processus d'établissement de construction de la confiance et de l'engagement. Il requiert une implication et une communication régulières et constantes avec la communauté.
- Ne pas faire de promesses à la communauté que vous pourriez ne pas tenir.

### 1. Aperçu

Les communautés déplacées et apatrides sont les mieux placées pour connaître les menaces auxquelles elles sont confrontées ; elles sont également familiarisées avec les causes et les effets de ces menaces, et peuvent aider à lutter contre. Les acteurs humanitaires doivent donc comprendre les communautés qu'ils servent et les écouter, afin de faire en sorte que leurs programmes n'empirent pas de manière accidentelle la situation des personnes et des communautés.

Les préoccupations en matière de protection précèdent souvent (et sont exacerbées par) les urgences humanitaires. Les problèmes pertinents incluent : les pratiques néfastes, la violence domestique, la violence publique et les comportements criminels, le manque d'attention pour les personnes présentant

des besoins spécifiques, et l'exclusion et la discrimination sur la base du genre, de l'ethnicité ou d'autres motifs. S'il est important de comprendre, il est donc également vital d'examiner de manière critique la vie des communautés, reconnaissant qu'elles sont sources de soutien et d'assistance mais aussi potentiellement de menaces et de préjudices.

En outre, les organisations humanitaires doivent apprendre comment les communautés protègent leurs membres. La protection peut impliquer des interventions sophistiquées, telles que des négociations avec des groupes armés, ou des actions simples et pragmatiques, comme le ramassage de bois de chauffage en groupes. Les stratégies d'une communauté peuvent être efficaces ou pas ; mais nous devons les comprendre avant d'introduire des nouvelles mesures de protection qui pourraient nuire à leur utilité.

L'HCR s'efforce de tirer parti des connaissances et des ressources des communautés et de renforcer leurs capacités. Si les communautés touchées par les crises sont autonomisées, elles sont mieux placées pour protéger et soutenir leurs familles, promouvoir la cohésion sociale et la coexistence pacifique avec les communautés d'accueil, répondre aux aspirations des jeunes, et reconstruire leurs vies.

**L'approche communautaire de la protection (« Community-based protection », ou CBP) met les capacités, le libre-arbitre, les droits et la dignité des personnes relevant de la compétence du HCR au centre de la programmation.** Elle offre des résultats plus efficaces et durables en matière de protection en renforçant les ressources et les capacités locales et en identifiant les lacunes dans la protection par l'intermédiaire de la consultation.

Le HCR adopte une approche à l'échelon communautaire dans tout son travail avec les personnes relevant de sa compétence. Grâce à la consultation et à la participation, les communautés s'engagent de manière significative et substantielle dans tous les programmes qui les concernent, et jouent un rôle de premier plan dans le changement. Le HCR reconnaît que, sans l'implication des personnes relevant de sa compétence, l'intervention externe seule ne peut réaliser d'améliorations durables dans leurs vies.

La CBP est donc davantage qu'une simple consultation des communautés, ou leur participation à l'évaluation rapide ou au recueil d'informations. C'est un processus systématique continu qui engage les communautés dans un rôle d'analyse, d'évaluation et de mise en œuvre de leur propre protection.

## **2. Quand et dans quel but?**

À ce titre, la CBP doit être intégrée à toutes les phases des programmes de réponse humanitaire, quels que soient les secteurs et dans tous les contextes humanitaires. Elle est pertinente pour tous les acteurs communautaires, y compris ceux qui fournissent des services de WASH, d'abri, de santé, ainsi que pour toutes les activités de protection principales telles que l'enregistrement, la prévention de la violence sexuelle et sexiste (SGBV) et la réponse à celle-ci, et la protection de l'enfance.

Lorsque les décisions sont prises concernant quelles stratégies d'approche communautaire de la protection sont les plus efficaces, gardez à l'esprit le contexte. Essayez de comprendre comment le caractère de l'urgence dans laquelle vous intervenez influence la capacité et la volonté des communautés à participer de manière significative.

Dans tous les contextes, la participation communautaire à un niveau significatif est possible et hautement souhaitée. La CBP vise à assurer que toutes les personnes relevant de la compétence du HCR jouissent de leurs droits sur un pied d'égalité et puissent participer pleinement aux décisions qui les concernent.

Une approche de CBP promeut l'implication de la communauté dans chacun des éléments du programme suivants :

- Préparation des analyses de la situation (à la fois l'analyse initiale et les analyses suivantes).
- Définition de priorités.
- Conception et mise en œuvre des réponses et des interventions.
- Suivi de la mise en œuvre et ajustement des interventions selon les besoins.
- Évaluation des résultats et production de rapports à leur sujet.

Dans les urgences menaçant la vie, une action rapide est nécessaire, et il y a peu de temps à consacrer à la consultation et aux négociations. Parce que les conditions changent constamment et que les évaluations doivent être fréquemment mises à jour, il est important d'équilibrer le temps passé sur les analyses de la situation (notamment les évaluations participatives et la mobilisation communautaire) par rapport à leur durée de vie utile. Passez autant de temps que possible dans la communauté ; profitez de chaque opportunité qui s'offre à vous pour rendre visite aux personnes relevant de la compétence du HCR. Utilisez une gamme de méthodologies participatives pour joindre les membres de la communauté qui sont moins visibles. Même si vous n'aurez pas le temps de rencontrer tous les groupes, assurez-vous que vos évaluations incluent des représentants de l'ensemble de la communauté. Ne vous fiez pas uniquement aux personnes interrogées qui sont faciles à joindre et qui se font le plus entendre, comme les responsables ou les jeunes hommes, ou les personnes qui parlent les langues connues des travailleurs humanitaires. Parlez aussi souvent que possible à des femmes, filles, garçons et hommes de différents âges et issus de milieux divers pour comprendre leur situation de manière plus approfondie.

### 3. Résumé des orientations ou options

Douze principes sous-tendent l'approche communautaire de la protection.

1. **La CBP est un processus, et non un projet.** Elle ne peut pas être accomplie par l'intermédiaire de brèves réunions avec les groupes communautaires. Elle exige une approche systématique qui est pérenne et fait des communautés les moteurs du changement. Prenez le temps nécessaire pour construire la confiance avec la communauté.

2. **Le soin à apporter à la sélection des homologues communautaires est important.** Pour des raisons pratiques, nous devons travailler avec un petit groupe de membres de la communauté. Assurez-vous que les avis et perspectives des groupes marginalisés sont représentés. Un processus mal conçu augmentera probablement les inégalités et l'insécurité.

3. **Les communautés sont mieux placées pour identifier les problèmes de protection qu'elles vivent, mais les partenaires externes jouent eux aussi un rôle important.** Reconnaissez que la communauté peut ne pas identifier certaines menaces que les professionnels externes considèrent

comme urgentes. Les priorités de la communauté doivent être mises en balance avec les jugements des professionnels de la protection.

**4. Des interventions de protection effective nécessitent un diagnostic exact.** Ne partez pas du principe que tous les problèmes sont dus au déplacement. Collaborez avec la communauté pour décider quelle approche est la plus adaptée au contexte.

**5. Les communautés disposent déjà de manières de protéger leurs membres.** N'adoptez pas de nouvelles mesures qui déplacent les pratiques existantes qui fonctionnent bien. Lutte contre les stratégies d'adaptation négatives.

**6. Le travail communautaire requiert expertise et formation.** Le personnel doit disposer de compétences en protection, et être capable d'intervenir de manière sensible et respectueuse avec des personnes de sociétés très différentes.

**7. Une supervision dans des conditions où la solidarité règne est essentielle.** S'ils ne connaissent pas les approches communautaires, les superviseurs peuvent avoir besoin qu'on leur fasse connaître leur valeur.

**8. Le point focal est la protection.** La communauté peut donner priorité à des préoccupations qui n'impliquent pas la protection. Expliquez le mandat du HCR. Collaborez avec la communauté pour identifier et répondre à ses besoins en matière de protection.

**9. Il faut, dès le départ, promouvoir la pérennité.** Un sens développé de l'appartenance à une communauté améliorera la pérennité et l'efficacité des programmes de protection.

**10. Il s'agit de soutenir les communautés et les structures nationales et de collaborer avec elles.** Il est pratiquement toujours préférable de travailler au travers d'institutions et de programmes existants plutôt que d'établir des systèmes nouveaux ou parallèles.

**11. Le développement d'une stratégie de plaidoyer est nécessaire pour obtenir un changement durable.** Assistez les communautés dans le développement de leurs propres plans de plaidoyer. Jouez un rôle d'accompagnant.

**12. Il y a lieu de donner toute l'attention nécessaire à l'évaluation et à la production de rapports.** Une mesure saine de la progression dépend de l'analyse des défis et des aboutissements dès le début d'un programme en consultation étroite avec les communautés.

#### **4. Comment mettre cela en œuvre sur le terrain**

##### **Évaluation des risques de protection courus par la communauté**

- Au cours des évaluations sur le terrain avec les personnes relevant de la compétence du HCR, recenser les organisations, les services et les structures communautaires. Inclure les personnes relevant de la compétence du HCR dans l'équipe multifonctionnelle (EMF) qui planifie les évaluations et analyse leurs résultats.
- Effectuer assez tôt de brèves évaluations pour analyser les risques de protection et l'incidence des violations des droits de l'Homme avant l'urgence et après qu'elle a débuté. Analyser les causes profondes en appliquant une lentille âge, genre et diversité ; prendre rapidement des mesures correctives afin d'éviter que d'autres abus ou déplacements ne se reproduisent.
- Prendre le temps nécessaire pour cartographier la diversité de la communauté et comprendre ses dynamiques de pouvoir, hiérarchies et autres facteurs qui influencent la prise de décisions. Identifier les manières dont la communauté protège ses membres, y compris les stratégies d'adaptation négatives.

- Considérer avec attention la sécurité des membres de la communauté que vous consultez. Les personnes ou les groupes qui communiquent avec les organisations d'aide humanitaire peuvent devenir la cible de ressentiment ou même de violences de la part d'autres personnes ou groupes. Les sources d'information doivent donc demeurer confidentielles. Lors de la collaboration avec les autorités locales dans des situations impliquant des déplacés internes, s'assurer avec un soin particulier que les personnes ou les communautés n'ont pas à souffrir de répercussions quelconques parce qu'ils discutent de violations des droits de l'Homme.
- Partager les résultats de vos évaluations avec la communauté et s'assurer que cette dernière est impliquée dans la définition de ses priorités.
- Être à l'affût des signes de tension potentielle au sein de la communauté et entre les communautés déplacées et d'accueil, et rechercher les causes profondes de ces tensions.

### **Soutien et réponse communautaires**

- Agir immédiatement pour prévenir la séparation des familles. Réunir les familles dès que c'est possible, grâce aux procédures de réunification des familles, s'il le faut.
- Identifier et soutenir les mesures d'autoprotection des communautés ; ne pas introduire de nouvelles mesures qui peuvent affaiblir la propre capacité de protection de la communauté. Identifier les pratiques néfastes et les stratégies d'adaptation et collaborer avec la communauté pour les remplacer ou atténuer leur effet.
- Coopérer avec les leaders de la communauté et les autres structures communautaires. Soutenir les structures qui sont déjà mises en place ; éviter de créer des systèmes parallèles. S'assurer que les structures déjà en place sont équitables et inclusives et qu'elles reflètent la diversité de la communauté.
- Identifier rapidement un groupe hétérogène de membres de la communauté qui est capable de et disposé à organiser le soutien communautaire pour ceux qui courent des risques accrus, notamment la prise en charge temporaire des enfants non accompagnés.
- Faire participer les groupes ou personnes courant des risques accrus et présentant des besoins spécifiques aux processus de prise de décision. Accorder une attention particulière aux enfants non accompagnés et séparés, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées et sans famille, et aux autres personnes et groupes qui sont marginalisés ou facilement exploités.
- Mettre en place des systèmes basés sur la communauté qui prônent le respect des droits individuels et offrent protection et prise en charge aux groupes dont les besoins sont spécifiques (voir le point qui précède immédiatement celui-ci).
- Promouvoir l'appartenance à la communauté dès le début. Dès que c'est possible, créer des liens entre les communautés déplacées et d'accueil et les renforcer.
- Prioriser et promouvoir des actions qui renforcent la cohésion sociale. Renforcer et soutenir la prestation de services locaux et œuvrer à donner aux communautés déplacées un accès à ceux-ci.
- Soutenir les efforts des communautés visant à protéger leurs membres et répondre à leurs besoins. Lorsque c'est nécessaire, fournir les ressources pour faciliter de tels efforts.
- Établir des plans de réponse d'urgence spécifiques avec les partenaires et la communauté.

## **Proximité et partage d'informations**

- Rendre régulièrement visite aux personnes dans leurs abris, aller chez eux. Prendre le temps de les écouter et de leur transmettre directement toute information importante.
- En consultation avec les personnes relevant de la compétence du HCR, faire en sorte que des membres du personnel soient disponibles à horaires réguliers pour recueillir et échanger des informations. Ces échanges doivent accorder une attention particulière aux groupes courant des risques accrus et présentant des besoins spécifiques, répondre aux questions, et offrir une aide psychologique dans un environnement sûr et confidentiel.
- Quand on travaille avec la communauté, établir un mécanisme de communication bidirectionnel qui garantit que tous, y compris les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, et autres groupes potentiellement marginalisés, aient accès à des informations pertinentes sur l'assistance et autres questions. Utiliser les canaux de communication que préfèrent les membres de la communauté. Afficher des avis dans les lieux où les gens ont des chances de se rencontrer, comme les points de distribution d'eau, les centres communautaires, les centres d'enregistrement, ou là où l'on distribue les vivres.
- Coopérer avec les bénévoles de proximité de la communauté pour faire en sorte que les informations soient largement diffusées et parviennent à ceux qui courent des risques accrus.
- Mettre en place des mécanismes au niveau communautaire pour rapporter les incidents en matière de protection. Établir rapidement des systèmes de feedback et de réponse efficaces. Ceux-ci doivent être en mesure de recueillir et traiter promptement les problèmes soulevés par les personnes relevant de la compétence du HCR, y compris les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

## **Participation**

- S'assurer que les personnes relevant de la compétence du HCR de tous âges et genres et de tous les groupes de diversité sont en mesure de prendre part à la prise de décisions. Identifier et lutter contre les obstacles à la participation, particulièrement pour les personnes présentant des besoins spécifiques.
- Respecter les structures de leadership communautaire, tout en s'assurant qu'elles sont inclusives et représentatives de la communauté plus large. Faire en sorte que vos interventions ne sapent pas le soutien apporté par la communauté à ces structures, tout en identifiant et impliquant proactivement les personnes marginalisées. Lorsque c'est nécessaire, établir des quotas de représentation dans les structures de leadership (par exemple, de personnes en situation de handicap, de jeunes, de personnes âgées).
- Adopter un éventail de méthodologies participatives pour faire en sorte que tous les membres de la communauté soient sensibilisés à la prise de décisions et aient la possibilité d'y participer.
- Introduire des méthodologies de suivi participatives et faire en sorte que les communautés jouent un rôle dans le suivi de la mise en place des programmes et la réponse.
- Former les partenaires et les prestataires de services à la CBP et faire en sorte que les accords de partenariats de projets (« project partnership agreements », PPA), incluent des activités qui promeuvent la participation de la communauté à tous les programmes.

- Lors des évaluations de participation, rendre visite à des membres de différents âges et genres et issus de différents groupes de diversité aux horaires de la journée où ils sont le plus disponibles. Lorsque c'est nécessaire, assister certains groupes dans la participation (en proposant une garde d'enfants, de la nourriture, des indemnités de déplacement, etc.). Revenir vers les communautés pour leur communiquer les résultats des évaluations qui ont été menées ; valider avec eux les résultats de l'analyse ; et souligner les priorités du programme qui ont été identifiées par la communauté,

### **Prévention des abus et de l'exploitation**

- En coopération avec la communauté, prendre des mesures immédiatement pour identifier les risques en matière de protection courus par les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Convenir de moyens de prévenir la violence sexuelle et sexiste (SGBV) et d'y répondre. (Ajouter un hyperlien vers la page sur la prévention de la SGBV et sur la réponse qu'elle nécessite).
- En coopération avec la communauté, établir un mécanisme d'identification des groupes ou individus qui courent un risque accru de SGBV.

### **Mesures de sensibilisation et plaidoyer**

- Créer des systèmes communautaires qui prônent le respect des droits individuels, qui identifient les groupes présentant des besoins spécifiques et qui offrent à ces derniers protection et prise en charge (voir plus haut).
- Éviter de former des modèles de comportement ou de relations au cours de l'urgence qui pourraient être difficiles à changer plus tard. Par exemple, ne pas parler uniquement avec les leaders communautaires traditionnellement acceptés, et ne pas exclure les femmes, les personnes âgées et les jeunes. Réexaminer régulièrement vos dispositions en matière de consultation. S'assurer que les personnes relevant de la compétence du HCR ainsi que le personnel sont conscients que les dispositions prises dans une situation d'urgence peuvent changer.

## **5. Liens**

HCR, Comprendre l'approche communautaire de la protection (Document d'orientation, 2013). Présente les principales leçons en matière de CBP ; aide le personnel et les partenaires du HCR à tous les niveaux à intégrer les approches communautaires à la protection dans leur travail humanitaire

HCR, Policy on Age, Gender and Diversity (« Politique sur l'âge, le genre et la diversité ») (2018). Renforce les engagements du HCR de placer les individus au centre de toutes ses activités ; d'adopter une forte orientation âge, genre et diversité (AGD) ; d'être redevable envers les personnes affectées ; et d'autonomiser les femmes et les filles. Définit six domaines d'engagement et dix actions principales qui sont obligatoires pour toutes les opérations et le siège du HCR

HCR, L'approche communautaire dans les opérations de l'UNHCR (2008)

HCR, L'outil pour l'évaluation participative dans les opérations (2006)

HCR, Tool for Participatory Assessment in Operations - Step 3: Methods of enquiry (« L'outil pour l'évaluation participative dans les opérations – Étape 3 : méthodes d'enquête ») (2006)

HCR, Santé mentale & Soutien psychosocial - Directives opérationnelles pour la programmation des opérations auprès des réfugiés (2013)

HCR, Outil d'identification des situations de risque accru (2010)

Action Aid, Safety with Dignity - a field-based manual for integrating community-based protection across humanitarian programs (« Sécurité dans la dignité – un manuel de terrain pour intégrer l'approche communautaire de la protection à l'ensemble des programmes humanitaires ») (2010)  
CPI, Directives du CPI concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence (2007)

HCR, Community-Based Protection in Action – Community-Based Protection and Mental Health and Psychosocial Support (« L'approche communautaire de la protection en action – Approche communautaire de la protection et santé mentale et soutien psychosocial ») (2017)

HCR, Community-Based Protection in Action - Community Centres (« L'approche communautaire de la protection en action – Centres communautaires ») (2016).

HCR, Community-Based Protection in Action - Community-Based Outreach Outside of Camps, (« L'approche communautaire de la protection en action – Programmes de proximité communautaires à l'extérieur des camps ») (2016).

HCR, Community-Based Protection in Action - Effective and Respectful Communication in Forced Displacement (« L'approche communautaire de la protection en action – La communication efficace et respectueuse dans les situations de déplacement forcé ») (2016).

Page intranet sur la CBP

Communauté de pratiques sur la CBP

## 6. Média

HCR, Introduction à l'approche communautaire de la protection (vidéo)  
Nils Carstensen, Combattre les bombes avec du parfum : la protection dans les Monts Nuba au Soudan (vidéo)

HCR, Learn & Connect, Construire des relations avec les communautés

### Besoin d'aide?

**COORDONNÉES** En premier lieu, contacter le Représentant adjoint du HCR (Protection), l'Assistant-représentant du HCR (Protection), ou l'Agent de protection Senior dans le pays. Il est également possible de contacter le Responsable de la protection du HCR, ou le Directeur adjoint (Protection), ou le Coordinateur Senior de la protection, ou l'Agent de protection Senior, ou l'Agent de protection communautaire Senior, dans le bureau régional.

La personne jointe se mettra en contact tel qu'il sera nécessaire avec l'unité technique concernée dans la DPI du HCR.

### Version et date du document

Version: 3.3

Document date: 11.02.2021

